

***Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne***

Préavis municipal n° 70 (25)

Municipal responsable : J. Schaffner

Demande d'adoption d'un crédit d'étude pour le raccordement du réseau d'eau potable à l'ACRG, en vue de la sécurisation de l'alimentation par le Sud de la Commune

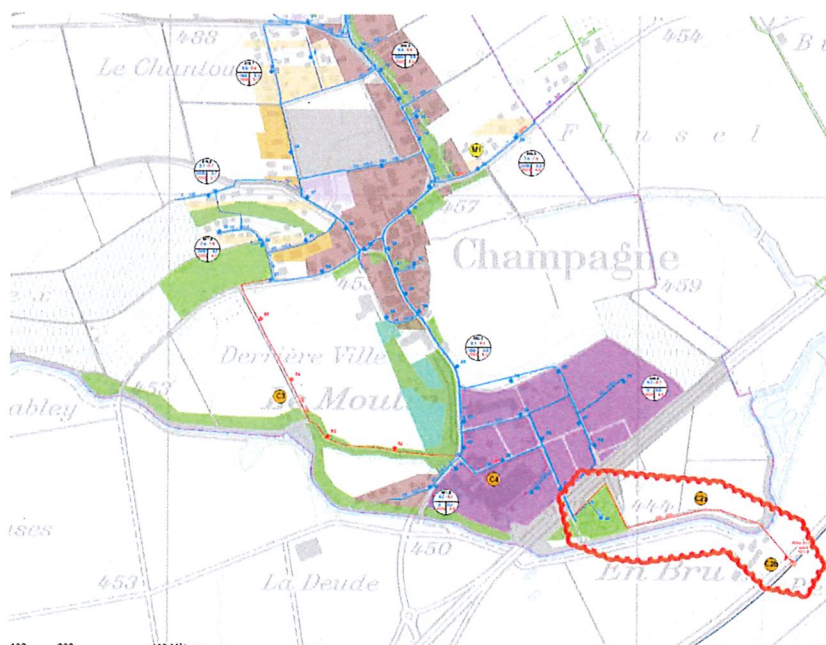
Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

La commune de Champagne est alimentée en eau potable, principalement par ses ressources dans les secteurs des Îles et de Saint-Maurice. Ces ressources fournissent environ 80% de l'eau potable de notre commune.

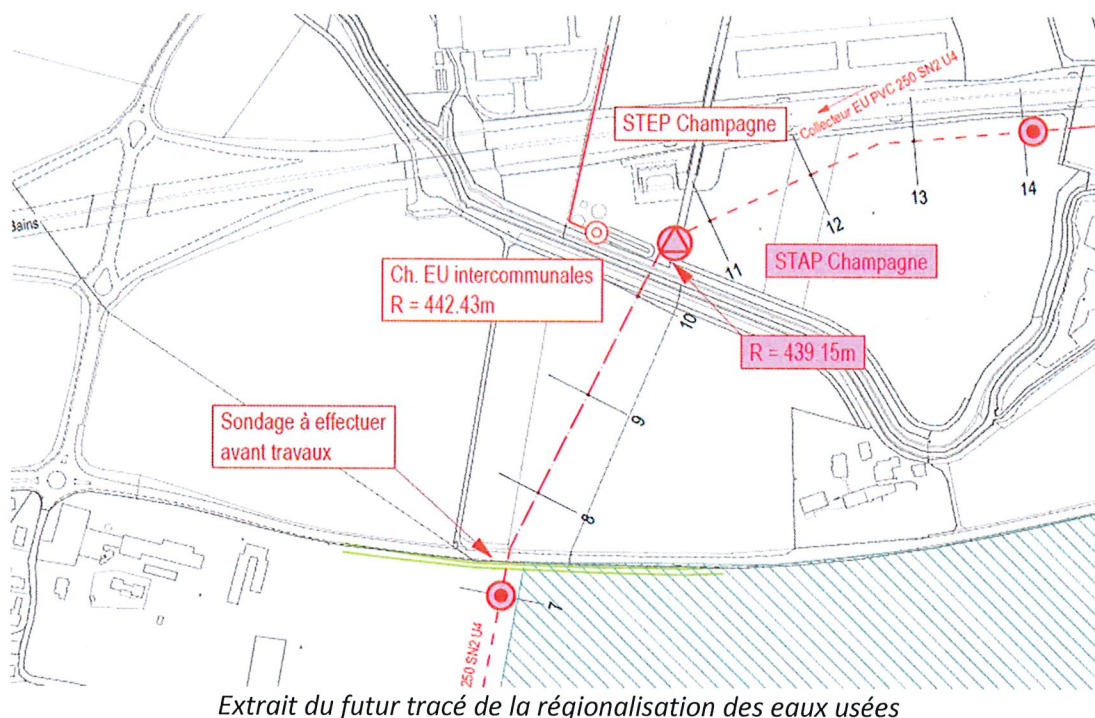
Pour le complément d'alimentation, notre commune est fournie par l'ACRG (Association à buts multiples de la région de Grandson). A l'heure actuelle le seul raccordement qui alimente notre village est situé au Nord du village et passe par notre réservoir.

La vision intercommunale, confirmée par notre PDDE (plan directeur d'alimentation en eau potable), a pour but de développer une redondance par le Sud du village, au-delà de la zone industrielle, en se raccordant sur la conduite d'alimentation principale de l'ACRG, qui se trouve entre Corcelettes et le hameau de Bru.



Ce raccordement est l'une des dernières mesures importantes à réaliser. Elle permettra de sécuriser l'ensemble de l'alimentation de notre village. Elle permettra également d'améliorer les conditions hydrauliques dans la zone industrielle.

Depuis plusieurs années un projet de régionalisation des eaux usées est en cours, mené par l'AIERG (association intercommunale d'épuration de la région de Grandson). Ce dernier emprunte, entre la STEP de Champagne et la route cantonale au Sud, quasiment le même tracé que le projet relatif à la sécurisation d'eau potable décrit précédemment. Ce projet sera mis à l'enquête en début d'année prochaine. Il semble opportun à la municipalité de profiter de la réalisation de la régionalisation des eaux usées pour mener à bien la mesure du PDDE.



Extrait du futur tracé de la régionalisation des eaux usées

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

La municipalité a décidé de démarrer ce projet rapidement, afin de bénéficier de la mutualisation des études, puis des travaux. Pour cela, la municipalité a approché les bureaux d'ingénieurs qui sont en charge de la régionalisation des eaux usées, afin qu'ils préparent une offre d'étude pour mener le projet jusqu'à l'appel d'offre.

Cette offre permettra d'étudier :

- Le tracé entre la déchetterie de Champagne et la route cantonale 401
- Etude du passage sous l'Arnon en forage dirigé
- Etude de la chambre de raccordement à la conduite de l'ACRG
- Mise à l'enquête du projet et autorisations cantonales
- Chiffrage des travaux

La réalisation des travaux ainsi que le suivi du chantier ne sont pas chiffrés dans ce préavis, ils feront l'objet d'un deuxième préavis de réalisation.

3. COÛTS

Le montant estimatif de ces études se compose de :

Honoraires ingénieur hydraulicien (phases 31-33)	CHF	15'350.00
Honoraires ingénieur génie-civil (phases 31-33)	CHF	15'500.00
Divers et imprévus 5%, arrondis	CHF	1'550.00
Total HT	CHF	32'400.00
TVA 8.1%	CHF	2'624.40

Total TTC	CHF	35'024.40
------------------	------------	------------------

Monsieur Jérôme Schaffner, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°70 (25),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à démarrer les études pour le raccordement du réseau d'eau potable à l'ACRG, en vue de la sécurisation de l'alimentation par le Sud de la commune
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 35'024.40
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 3'502.45 par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ;

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 septembre 2025.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :


F. Gagnebin

la secrétaire :


L. Tor Hug

